



RÉPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE BUTRY-SUR-OISE
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 04 AVRIL 2024 –19h

DÉLIBÉRATION N° DCM2024012

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE QUATRE AVRIL

Légalement convoqué le 04 avril 2024, en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de la Commune de Butry sur Oise s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur NOËL Claude, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 29 mars 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29 mars 2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :

M. Claude NOËL, Mme Géraldine DUVAL, M. Bruno BOURIAUD, M. Benoît DUMONT Mme Caroline SEVEGRAND, Mme Valérie LIMOUZIN, Mme Virginie CABUROL, Mme Jacqueline CARIMALI, M. Gilles PAIGNON, M. Arnaud LORENZI, M. Robert ESPECEL, Mme Sabrina TERRASSE.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS à l'ouverture de la séance :

Mme GARNAVAULT, qui a donné pouvoir à Mme DUVAL
M. PRIoux, qui a donné pouvoir à M. NOËL
M. BOURGOIN, qui a donné pouvoir M. DUMONT
Mme AMBLAS, qui a donné pouvoir Mme SEVGRAND
Mme GONSARD, qui a donné pouvoir M. ESPECEL

ÉTAIENT ABSENTS à l'ouverture de la séance :

M. Denis KLETZLEN-BODES
M. Alain LASMAN

SECRETARE DE SÉANCE : Mme Sabrina TERRASSE



CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2024

DÉLIBÉRATION N° DCM2024012

Objet : Approbation du compte administratif

Rapporteur : Monsieur Bruno BOURIAUD, adjoint aux finances

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-31, L 2121-21, L 2343-1 et 2, et R 2343-1 à R 2342-12

Considérant que Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil municipal après avoir transmis la présidence à Monsieur Bruno BOURIAUD, adjoint au Maire chargé des Finances qui expose les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2023 :

Fonctionnement

Dépenses	2 008 992.19 €
Recettes	2 133 182.49 €
Résultat de fonctionnement 2023	124 190.30 €
Résultat de fonctionnement 2022 reporté en 2023	358 691.90 €
Résultat de clôture de l'exercice en fonctionnement	482 882.20 €

Investissement

Dépenses	815 581.96 €
Recettes	645 328.53 €
Résultat d'investissement 2023	-170 253.43 €
Résultat d'investissement 2022 reporté en 2023	500 645.77 €
Résultat de clôture de l'exercice en investissement	330 392.34 €
Restes à réaliser	59 705.06 €
Résultat de clôture toutes sections confondues	753 596.48 €

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal approuve, Monsieur le Maire absent de la salle du Conseil municipal ne prenant pas part au vote, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le compte administratif 2023.

Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
(articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
A Butry-sur-Oise, en mairie, le 04 avril 2024

Le Maire,
Claude NOËL

